



Bourg en Bresse, le 13 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comment concilier le développement numérique et la transition écologique ?

Le Sénat a adopté cette nuit, en première lecture, la proposition de loi transpartisane, visant à "**réduire l'empreinte environnementale du numérique en France**", dont Patrick CHAIZE est l'auteur.

Ce texte a été cosigné par quelque 130 sénateurs de tous bords.

Les usages du numérique "explorent", une tendance qui devrait encore s'accroître avec l'arrivée contestée de la 5G.

Le développement du numérique est "*indispensable à la transition écologique, notamment par les innovations qu'il permet dans les secteurs industriels les plus polluants, mais à ces gains sont associés des impacts*" environnementaux, a souligné Patrick CHAIZE, citant les émissions carbone, mais aussi les consommations d'énergie et d'eau.

Pour le secrétaire d'État chargé de la Transition numérique, Cédric O, "*la volonté qui irrigue la proposition de loi rejoint celle du gouvernement dans le cadre de sa feuille de route interministérielle pour faire converger numérique et écologie*" qui doit être présentée "*début février*".

Dans le cadre de ce texte, quatre "*leviers prioritaires*" sont actionnés.

Il s'agit en premier lieu de faire prendre conscience aux utilisateurs de l'impact environnemental du numérique. Le texte prévoit ainsi, dès le plus jeune âge, la mise en place d'une "*éducation à la sobriété numérique*".

*Patrick CHAIZE – Sénateur de l'Ain
Communiqué de presse*

Adoption PPL « Empreinte environnementale du numérique en France »

13/01/2021

Point essentiel, il vise à limiter le renouvellement des terminaux numériques, "*dont la fabrication est le principal responsable de l'empreinte carbone du numérique en France*" : les sénateurs proposent notamment de "*sanctionner l'obsolescence logicielle*". Les équipements numériques, téléphones, ordinateurs et autres équipements électroniques, représentent environ 80% de l'impact environnemental du numérique.

La proposition de loi entend encore promouvoir des usages numériques "*écologiquement vertueux*", en rendant notamment obligatoire "*l'écoconception*" des sites web, et "*faire émerger une régulation environnementale*" pour prévenir l'augmentation des consommations et émissions des réseaux et des centres de données.

Il s'agit en particulier de demander aux opérateurs de souscrire d'ici 2023 à des engagements environnementaux pluriannuels contraignants auprès de l'Arcep, le gendarme des télécoms.

Sur certains points, le gouvernement privilégie une approche "*incitative*" plutôt que "*contraignante*", a relevé Monsieur O, précisant que des concertations sont prévues avec les opérateurs télécoms pour accélérer le reconditionnement des téléphones, ainsi qu'avec les plateformes numériques sur la consommation des vidéos.

Selon les travaux de la mission d'information sénatoriale conduite par Patrick CHAIZE, si rien n'est fait, le numérique serait à l'horizon 2040 à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent carbone, soit environ 7% des émissions de la France, contre 2% aujourd'hui.

Patrick CHAIZE – Sénateur de l'Ain
Communiqué de presse

Adoption PPL « Empreinte environnementale du numérique en France »

13/01/2021